

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Patrice PANNETIER.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET: Fonds de concours d'investissement de la part communale restante sur l'ensemble des dépenses de vidéoprotection. Attribution d'un fonds de concours de 25 671.15 € à la commune de Toussus-le-Noble.

Le Bureau, légalement réuni le 20 décembre 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2016-06-25, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 juin 2016, déléguant notamment au Bureau l'attribution des fonds de concours aux communes au titre de la vidéoprotection ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Toussus sollicitant le fonds de concours d'investissement de de vidéoprotection attribué aux communes hors schéma directeur par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Depuis plusieurs années, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc porte un programme de déploiement de vidéoprotection dans le cadre d'un schéma directeur précisant l'intérêt communautaire en matière de politique de la ville.

Adhérente au schéma directeur de la vidéoprotection depuis 2016, la commune de Toussus-le-Noble n'a pu pour le moment, être raccordée au réseau fédérateur de la vidéoprotection de l'Agglomération. La commune a donc souhaité déployer dans le cadre de la phase 2 un

système autonome de caméras sur son territoire en attendant la faisabilité technique des liaisons.

Le schéma directeur prévoyait une participation de Versailles Grand Parc aux dépenses communales de 20 plus 10 € par habitants, soit 31 170 € HT pour la commune de Toussus-le-Noble.

Le montant total des dépenses engagées par la commune pour l'installation du dispositif est de 73 346,13 € HT. La commune a par ailleurs fait appel à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui a attribué une subvention de 22 003,84 € HT.

Dans ce cadre, la commune de Toussus-le-Noble a sollicité auprès de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc un fonds de concours de 25 671,15 € HT pour financer une part des travaux réalisés par la commune.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

- 1) *d'attribuer un fonds de concours à la commune de Toussus-le-Noble d'un montant de 25 671,15 € ;*
- 2) *de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 50 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;*
- 3) *que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception d'une attestation des investissements subventionnés, faisant état des mandats établis, signée du maire et du Trésorier municipal ;*
- 4) *de la caducité du fonds de concours attribué en l'absence de réception de l'attestation de paiement au 1er décembre 2018 ;*
- 5) *dit que la dépense est prévue au budget sur le chapitre 204 : «subvention d'investissement», nature 2041411 : «subvention d'équipement versé aux communes membres du groupement à fiscalité propre pour du matériel», fonction 01 : «non ventilé» ;*
- 6) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 7) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles,
le 20 décembre 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'O. Berthelot', is written over the printed name and title.